

LA GESTION DES RISQUES DU RÉFÉRENT SÉCURITÉ

CONDITIONS



DURÉE

35 heures (5 sessions)



TARIF

INTRA : 9048,00€ TTC/groupe
INTER : nous consulter.



PRÉREQUIS

- Maîtriser les basiques des outils bureautiques informatiques.



PUBLIC

Travailleurs amenés à occuper une fonction de référent technique dans la structure qui les emploie.



La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la formation sera adaptée et la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

OBJECTIFS ET MODALITÉS

- ✓ Connaître les principes de prévention du code du travail.
- ✓ Connaître la responsabilité de l'employeur et du salarié concernant la santé et sécurité au travail.
- ✓ Connaître les documents nécessaires à la gestion des risques.
- ✓ Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.
- ✓ Développer la capacité d'analyse des conditions de travail.
- ✓ Appliquer des méthodes pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.
- ✓ Être en mesure de réaliser des enquêtes concernant les accidents du travail, les maladies professionnelles et les conditions de travail.

PÉDAGOGIE : Transfert de connaissance, ateliers d'apprentissage, présentation & évaluation des résultats & amélioration.

ÉVALUATION : Évaluation des résultats présentés lors des ateliers tout au long de la formation. Évaluation individuelle des stagiaires dans leur pratique.

**FORMATION QUALIFIANTE AVEC REMISE
D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE**



Une question ? Contactez-nous !

06 79 47 07 97 | fabrice.baudouin@bape.fr

LA GESTION DES RISQUES DU RÉFÉRENT SÉCURITÉ

PROGRAMME

SESSION 1

Introduction : La sécurité et santé au travail en France

- Panorama des accidents du travail et maladies professionnelles en France
- Les causes principales des accidents du travail et maladies professionnelles en France
- L'incidence sur le fonctionnement d'une organisation

Les acteurs internes et externes de la prévention

- Son organisation
- Son rôle dans la structure
- Ses prérogatives

La prévention des risques dans le code du travail et les 9 principes de prévention

- Les textes réglementaires fondateurs de la sécurité et santé au travail dans le code du travail

Les responsabilités de l'employeur et du salarié en Sécurité et Santé au Travail

- Les textes réglementaires du code du travail qui traitent des obligations de l'employeur
- Les textes réglementaires du code du travail qui traitent des obligations du salarié
- La faute inexcusable de l'employeur
- Le code du travail
- Le code pénal

SESSION 2

Le principe de l'amélioration continue et politique QHSE

- La roue de Déming
- L'application du PDCA au sein de la structure
- Le vocabulaire de la gestion des risques

Le document unique

- Le document unique : Structure et fonctionnement
- Le document unique :
 - La traçabilité
 - Plan d'action et programme d'action
 - Éléments du plan d'action (action, pilote, etc.)
- Les outils de maîtrise des risques inhérents aux interventions d'entreprises externes sur site et hors site (plans de prévention, permis de feu et protocoles de sécurité)

Les autres documents de gestion des risques

- Application des plans de prévention
- Les rapports de vérifications : Présentation des différentes vérifications
- Les suivi de maintenance
- L'identification des risques : Présentation de l'ensemble des risques
- Le suivi du plan d'action et du programme de prévention : Présentation de la méthode

Découvrez nos autres formations



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Actions de formation



Une question ? Contactez-nous !

06 79 47 07 97 | fabrice.baudouin@bape.fr

LA GESTION DES RISQUES DU RÉFÉRENT SÉCURITÉ

PROGRAMME

SESSION 3

Planifier et organiser une visite de risque - Organiser la collecte des informations

- Définir l'objectif
- Identifier les sources de préparation en amont de la visite (documents, événements, etc.)
- Organiser un circuit de visite
- Planifier la visite opérationnelle

Réaliser la visite de risques

- Mise en application du planning de visite

SESSION 4

La rédaction des constats et leur intégration dans le document unique

- Rédiger un rapport de risque ou un compte rendu
- La mise à jour du document unique
- Proposer un plan d'action issus des constats : Savoir faire la différence entre des actions curatives, correctives et préventives
- Définir les actions
- Concrétiser un plan d'action
- Suivre les actions proposées par la mise en place d'indicateurs
- Suivre les indicateurs

Approche de l'accidentologie et des maladies professionnelles

- Les accidents et les maladies professionnelles
- La Pyramide de Bird
- Analyse des situations : Situations dangereuses / Phénomènes dangereux / Actes dangereux / Événements dangereux

SESSION 5

Les enquêtes après accidents et maladie professionnelle

- L'arbre des causes
- Évaluation théorique
- Évaluation terrain

Découvrez nos autres formations



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

Actions de formation



Une question ? Contactez-nous !

06 79 47 07 97 | fabrice.baudouin@bape.fr